

Avis de Soutenance

Madame Mélissandre TALON

Droit Public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Le droit constitutionnel de la concurrence. Etude du cas français

dirigés par Monsieur Julien BONNET

Soutenance prévue le **lundi 09 décembre 2024** à 14h00

Lieu : 39 rue de l'Université 34060 Montpellier

Salle : des Actes

Composition du jury proposé

M. Julien BONNET	Université de Montpellier	Directeur de thèse
Mme Agnès ROBLOT-TROIZIER	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Rapporteuse
M. Francesco MARTUCCI	Université Paris Panthéon-Assas	Rapporteur
M. François BLANC	Université Paris Panthéon-Assas	Examineur
M. Pierre-Yves GAHDOUN	Université de Montpellier	Examineur
M. François SÉNERS	Conseil constitutionnel	Examineur

Mots-clés : droit constitutionnel, contentieux constitutionnel, droit constitutionnel de l'économie, droit de la concurrence, constitution, conseil constitutionnel

Résumé :

Ni le droit positif, ni la doctrine n'évoquent le droit constitutionnel de la concurrence. L'étude s'attache à construire cet objet en déterminant en premier lieu ses conditions d'existence puis en identifiant en second lieu sa substance. Les rapports du droit constitutionnel au droit de la concurrence ont en effet été invisibilisés par le mythe de la neutralité économique de la Constitution. Or, la connexion du droit constitutionnel au droit de la concurrence est désormais établie sur le plan normatif et doctrinal. Il n'existe certes aucune norme constitutionnelle précisément dédiée à la concurrence en droit français, mais la Constitution consacre les fondements de l'activité économique concurrentielle et pose le cadre constitutionnel de la régulation concurrentielle. Si le droit constitutionnel de la concurrence n'a pas été reconnu jusqu'alors, c'est parce qu'il présente deux traits distinctifs. D'une part, le droit constitutionnel de la concurrence est déséconomisé. Le raisonnement économique qui guide l'application des règles de concurrence ne s'insère pas dans le contrôle de constitutionnalité. D'autre part, le droit constitutionnel de la concurrence est procéduralisé. Le droit constitutionnel préserve l'efficacité de la régulation concurrentielle mais renforce surtout la légitimité démocratique de la politique concurrentielle.